Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 034-200066348-20261008-1542026-DE

DU MINERVOIS AU CAROUX
HAUT-LANGUEDOC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 08 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 septembre 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

| | |
|---|---|
| Conseillers en exercice : | 50 |
| Conseillers présents : | 38 |
| Conseillers ne prenant pas part au vote : | 0 |
| Pouvoirs : | 6 |
| Voix délibératives : | 44 |

***Étaient présents*** : André ARROUCHE ; Anne Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Stéphane MERCY ; Nolwenn MILLET PION ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Bernard PETIT; Maxime PISSANE ; Franck POUJOL RICARD ; Patrick RAVIER ; Henri ROGNON ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

***Ayant donné pouvoir*** : Denis BILLO à Claude TARRAGA ; Jean-Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Béatrice FALCOU à Luc LOUIS ; Nadège GIL à Delphine GAZEL ; Sylvie MIQUEL à Alain TAILHAN ; Cécile SEGUIN à Nolwenn MILLET PION

***Étaient absents*** : Henry ALAVREZ ; Olivier AZEMA ; Marie-José BONNET ; Michel CARQUET ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI

***A été élu secrétaire de séance*** : Thérèse SALAVIN

*Délibération n° :* **2026.10.08/154**
*Objet :* ***Affectation de subvention 2026 = Association Vélo Caroux***

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** que l'Association Vélo Caroux organise cette année une randonnée VTT type enduro afin de valoriser les circuits VTT labélisés FFC qui parcourent les Montagnes du Caroux et qui sont d'intérêt communautaire ;
**CONSIDERANT** la demande de subvention déposée par l'association pour cet évènement ;
**CONSIDERANT** que, malgré le dépôt tardif de la demande, le Bureau Communautaire propose, à titre exceptionnel, de soutenir l'association à hauteur de 1 500€, car l'évènement valorise la base VTT de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (43 POUR – 1 ABSTENTION)

- **Valide** l'affectation d'une subvention d'un montant de 1 500€ à l'Association Vélo Caroux pour l'organisation d'une randonnées VTT type enduro le 1er Novembre 2026 valorisant la base VTT de la communauté de communes ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

**Le Secrétaire de séance**
Mme Thérèse SALAVIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX

**Le Président**
M. Patrick CABROL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*